

FLEAC

CHARENTE

COMMUNE DE FLEAC
(16730)

**ARRETE MUNICIPAL N° 2026 - 133
PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS TITULAIRES
ET SUPPLEANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES CHARGES TRANSFEREES DE GRANDANGOULEME**

Le Maire de la Commune de FLÉAC,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts,
- Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,
- Vu la délibération n°2026.06.271 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 30 juin 2026 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées, en déterminant la composition et le mode de désignation,
- Considérant que la commune de Fléac est représentée à la commission locale d'évaluation des charges transférées par un membre titulaire et un membre suppléant,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommée membre titulaire pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées Mme Patricia LAINÉ,

ARTICLE 2 : Est nommé membre suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées M. Gilles GONIN,

ARTICLE 3 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Fléac, le 24/08/2026
Madame le Maire,

Hélène GINGAST

Certifié exécutoire :
Reçu en préfecture le :
Publié ou notifié le :

24 AOUT 2026
24 AOUT 2026
24 AOUT 2026

